

**Compte rendu de la réunion  
du  
Comité de direction de l'Office de tourisme du Pays de Lunel**

***Lundi 5 décembre 2022  
A 17H30  
A l'Hôtel Kyriad à Lunel***

**ORDRE DU JOUR**

**Présents :**

**P Griselin, D Coulomb, M Pellet Laporte, C Calvet, J Boisson, T Savall, M Giron, L Grasset, P Perrais, C Gayet, F Gruttadauria, C Picq,**

Un membre a dû s'absenter avant le vote. Seuls 10 peuvent prendre part au vote, les autres étant suppléants.

Le futur directeur de l'OT Philippe Gendre était également présent.

**1) Promotion**

Actions promotion / animation 2023

**2) Finances**

BP 2023

**3) Divers**

Le Président souhaite d'abord mettre le budget au vote.

Le débat reste conforme au DOB du 14 novembre.

Les professionnels ont manifesté leur étonnement et leur mécontentement par un courrier au président de la CCPL. Cf PJ.

En effet, le budget a été réduit de 32 000 € soit 10% par rapport à 2022. Soit 285 000 € dont 280 000 € émanant de la CCPL contre 315 000 € dont 312 000€ émanant de la CCPL en 2022.

3 documents sont distribués aux membres présents : le courrier au Président, le projet de délibération, et un tableau comparatif des BP 2022 et 2023. Cf pj

En parallèle un autre document, le Prévisionnel des actions 2023 est débattu car étroitement lié au budget.

Une première mouture de prévisionnel avait été distribuée lors du DOB, pour un montant total de 43 200 € qui restait dans le budget proposé par le Sce Finances de la CCPL. Le Président de l'OT et les professionnels avaient demandé à la directrice de réécrire ce prévisionnel en y inscrivant toutes les dépenses afférentes à la promotion, animation etc... Le total se monte à 88 100 € soit le double.

Le débat porte sur la nécessité de couper le budget en 2, en supprimant la moitié des opérations ou en divisant par 2 leur cout.

Les élus qui ont assisté au Bureau de la CCPL au cours duquel le DOB avait été évoqué, montrent leur compréhension face aux craintes des professionnels, mais souhaitent rester solidaires de la décision prise par les instances de la CCPL.

Certains ont eu une discussion avec le Président Soujol qui les a assurés de pouvoir aider l'OT en cas de besoins et dépenses spécifiques. Ils s'engagent à lui demander de confirmer ses dires et de plaider en faveur d'une aide éventuelle.

Les professionnels, quant à eux, propriétaires de structures importantes (en termes de CA et de clients) sont les représentants de toutes les structures touristiques, notamment les petites entités qui n'ont aucun budget pour faire de la promotion ou de la communication.

Ils soulignent l'importance du travail et des investissements de l'OT, cela depuis 15 ans, avec un budget en constante croissance, qui cependant reste de loin inférieur au budget d'OT quasiment équivalents : pour info, l'OT du Pic St Loup, a un budget de 626 000 € pour une taxe de séjour de 150 000€.

La taxe de séjour du Pays de Lunel va se monter à au moins 170 000 ou 180 000 € cette année (2021: 146 872, 81 €), ce qui réduit chaque année la part de la subvention de la CCPL.

Les membres du CDOT (collège des pros) indiquent que cette baisse est un mauvais signal envoyé pour la 1<sup>ère</sup> ressource économique du territoire. Le budget 2023 revient à faire un bond en arrière de 10 ans.

Il est à souligner que compte tenu du reste à réaliser, l'OT aura en 2023 une marge de manœuvre, ce qui ne sera plus la cas en 2024.

Malgré une discussion âpre, argumentée et longue, le CDOT doit passer au vote.

BP 2023 Office de Tourisme					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	BP	Chapitre	Intitulé	BP
011	Charges à caractère général	65 000	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et assimilés	219 700	70	Ventes de marchandises et prestations de services	5 000
67	Autres charges	0	74	Dotations/Subventions/Participations	280 000
65	Autres charges de gestion courante	300	75	Produits divers de gestion courante	0
			77	Autres produits exceptionnels	
<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>285 000</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>		<b>285 000</b>

Le comité exprime son vote :

Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 0

Le budget est donc adopté.

Quant au 2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour, il va être revu et corrigé dès l'arrivée du nouveau directeur qui voudra sûrement mettre sa pâte au plan marketing.

S Truchetet

6 décembre 2022